



Nouveaux cantons des Alpes-Maritimes

Au lendemain de l'élection départementale de mars 2015, le département des Alpes-Maritimes comprend 27 cantons au lieu de 52 auparavant. Il compte 54 conseillers départementaux, 27 femmes et 27 hommes. La carte cantonale du département a été modifiée pour constituer des cantons plus homogènes en termes de population. Ainsi, les nouveaux cantons ont une population comprise entre 32 300 et 46 800 habitants, contre 1 500 à 46 000 habitants auparavant.

Marina Hocquet, Insee

27 nouveaux cantons dans les Alpes-Maritimes

Dans les Alpes-Maritimes, la nouvelle carte des cantons a été définie par le décret n° 2014-227 du 24 février 2014 (*Pour comprendre*). 27 nouveaux cantons remplacent les 52 anciens cantons. Les grandes communes sont divisées en plusieurs cantons. Ainsi, la commune de Nice est scindée en neuf cantons ; celle d'Antibes s'étend sur trois cantons ainsi qu'une partie du canton de Valbonne. La ville de Cannes est découpée en deux cantons, l'un d'eux accueillant une partie de la commune du Cannet. Le canton du Cannet comprend la partie de la commune restante ainsi que Mougins. Les villes de Cagnes-sur-Mer et Grasse sont scindées en deux cantons chacune, cantons qui accueillent d'autres communes.

Les cantons les plus peuplés sont ceux de Nice-1 et du Cannet (plus de 46 000 habitants en 2012). À l'inverse, ceux de Villeneuve-Loubet et Antibes-2 sont les moins peuplés (avec respectivement 32 300 et 33 500 habitants en 2012). Le canton de Vence est celui qui regroupe le plus grand nombre de communes (47), suivi par Tourette-Levens (28). Les cantons de Vence et Tourette-Levens sont les plus vastes (respectivement 1 146 et 1 138 km²). Beausoleil est en revanche le plus petit canton en termes de superficie (30 km²).

De fortes disparités entre les cantons

La population des Alpes-Maritimes se maintient depuis 2007. Elle augmente dans les cantons de Mandelieu-la-Napoule (+ 2,0 % par an entre 2007 et 2012), Contes (+ 0,9 %), Villeneuve-Loubet et Tourette-Levens (+ 0,8 % chacun). À l'inverse, le canton de Beausoleil perd de la population (- 1,4 %), sous l'effet conjugué de soldes migratoire et naturel négatifs. Le canton de Villeneuve-Loubet est celui où la part de personnes âgées de 65 ans ou plus est la plus faible (19,5 % en 2011 contre 22,1 % en moyenne départementale). C'est dans le

canton de Tourette-Levens que la part de personnes qui se déclarent chômeurs au recensement de la population est la moins élevée (6,4 % contre 12,0 % en moyenne départementale). Enfin, de nombreux cadres résident dans le canton de Villeneuve-Loubet (26,5 % de la population active en emploi). Dans ce canton, la part de jeunes sortis du système scolaire avec un diplôme de l'enseignement supérieur dépasse 37 %.

1 Des cantons plus vastes et plus peuplés

Nouveaux cantons du département des Alpes-Maritimes



© IGN - Insee 2015

Source : Insee

2 Dans les Alpes-Maritimes, la population des nouveaux cantons varie de 32 300 à 46 800 habitants en 2012

Population des nouveaux cantons et caractéristiques de la population

Libellé du canton	Population 2012	Nombre de communes	Évolution annuelle moyenne entre 2007 et 2012 (en %)	Densité de population en 2012 (en hab / km ²)	Part des moins de 25 ans en 2011 (en %)	Part des 65 ans ou plus en 2011 (en %)	Part des cadres et prof. intellect. supérieures dans la pop. active en emploi en 2011 (en %)	Part de chômeurs déclarés au recensement dans la pop. active en 2011 (en %)
Antibes-1	37 230							
Antibes-2	33 500							
Antibes-3	35 737	14	-0,3	476,5	27,1	22,0	23,8	11,7
Valbonne	36 357							
Beausoleil	34 823	7	-1,4	1 159,6	25,3	21,0	14,5	8,9
Cagnes-sur-Mer-1	39 142							
Cagnes-sur-Mer-2	43 582	3	-0,8	2 009,8	24,7	23,8	17,4	10,8
Cannes-1	45 147							
Cannes-2	43 299	3	0,2	2 541,1	24,4	26,0	14,9	13,4
Le Cannet	46 156							
Contes	35 822	20	0,9	44,4	26,3	21,7	10,0	9,6
Grasse-1	44 941							
Grasse-2	40 781	20	0,5	183,6	29,4	17,9	17,9	11,5
Mandelieu-la-Napoule	39 817	5	2,0	613,2	24,8	22,7	15,8	10,3
Menton	45 533	6	0,0	765,0	25,3	23,9	11,3	10,8
Nice-1	46 789							
Nice-2	45 530							
Nice-3	39 840							
Nice-4	43 042							
Nice-5	45 965	6	-0,2	2 817,4	28,6	21,5	16,5	13,9
Nice-6	41 573							
Nice-7	37 830							
Nice-8	37 240							
Nice-9	38 227							
Tourette-Levens	34 502	28	0,8	30,3	27,5	20,0	14,1	6,4
Vence	37 299	47	0,5	32,5	26,7	21,9	16,7	9,7
Villeneuve-Loubet	32 310	4	0,8	555,1	27,6	19,5	26,5	8,9
Alpes-Maritimes	1 082 014	163	0,0	251,7	27,1	22,1	17,2	12,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 935 576	958	0,3	157,2	28,8	20,1	15,9	13,8
France métropolitaine	63 375 971	36 552	0,5	116,5	30,5	17,2	16,9	12,2

Lecture : sur l'ensemble des 14 communes qui composent les 3 cantons d'Antibes et celui de Valbonne, la population diminue en moyenne de 0,3 % par an entre 2007 et 2012.

Note : les plus grandes communes ont été scindées en plusieurs cantons.

Source : Insee, Recensements de la population 2007, 2011 et 2012.

Pour comprendre

Le redécoupage des cantons français a été défini par la loi du 17 mai 2013 et les décrets d'application ont été publiés en février et mars 2014. Ce découpage est entré en vigueur à l'occasion des élections départementales de mars 2015. L'un des principaux objectifs de ce redécoupage est de réduire les disparités démographiques entre les cantons d'un même département, afin d'offrir une meilleure égalité des citoyens devant le suffrage universel. Auparavant, les représentants des habitants des cantons ruraux peu peuplés étaient surreprésentés au sein des conseillers généraux.

Le canton est la circonscription électorale où sont élus les conseillers départementaux. Afin d'assurer la parité, un homme et une femme ont été élus au scrutin majoritaire binominal dans chaque canton comme conseillers départementaux.

Méthode

Les comparaisons statistiques se limitent aux cantons regroupant des communes entières. Hormis la population, l'information n'est pas disponible pour les cantons composés de parties de communes.

Les données détaillées concernant les nouveaux cantons seront disponibles et mises en ligne sur le site de l'Insee www.insee.fr durant l'été 2015.

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur

17 rue Menpenti
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :

Patrick Redor

Rédactrice en chef :

Claire Joutard

Crédits photos :

CRT Côte d'Azur - Robert Palomba

ISSN : 2417-1417 (en ligne)

© Insee 2015

Pour en savoir plus

- Décret n° 2014-227 du 24 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Alpes-Maritimes
- Les populations légales 2012 des cantons - périmètre 2015 sur [Insee.fr](http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=cantons-2015)

